

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE
N° 124-2022
PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Impasse de Rodèche

Le Maire de la commune de Chomérac,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, et L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le Code de la route et notamment ses articles R 325-1, R 411-25 et R 417-10,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,
Vu la demande du 23 août 2022 déposée par la société SEDEM POSTEL demeurant 7 chemin de la voûte 76120 Le Grand Quevilly,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à permettre les travaux, à éviter les accidents, à assurer le déplacement et la sécurité des usagers,

ARRETE :

- Article 1** : Afin de permettre le bon déroulement du déménagement de Monsieur HIEL, la société SEDEM POSTEL est autorisée à stationner un véhicule au droit de l'appartement situé 26 impasse le mardi 06 septembre 2022 de 08h00 à 18h00.
- Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge du gérant de la société SEDEM POSTEL, qui devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des piétons et des véhicules.
- Article 3** : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur après la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
- Article 5** : Monsieur le Maire et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Privas ;
 - Monsieur le Garde-champêtre de la commune ;
 - Monsieur le Gérant de la société SEDEM POSTEL

Fait à Chomérac, le 01 septembre 2022

Le Maire,
François ARSAC

